



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2025 ENTRE LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ET LE MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE

Entre:

Le Département d'Ille-et-Vilaine, domicilié au 1 avenue de la Préfecture 35000 RENNES N° SIRET : concerné : 223 500 018 00013

représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention par décision de la Commission Permanente du 10 iuillet 2023

Ci-après dénommé le « Département »,

D'une part,

Εt

Le Mouvement Français pour le Planning Familial, association départementale d'Ille-et-Vilaine, dit « Le Planning Familial 35 », situé 11 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny à Rennes, déclarée en Préfecture sous le numéro W353003352, représenté par Jeanne LE NAOUR, Bleuenn AULNETTE et Nadia JARHNINE, co-présidentes, dûment habilitées en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2022,

Ci-après dénommé le « Planning familial 35 » D'autre part,

Vu la convention de partenariat du 5 juillet 2022,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objets du présent avenant

Les objets de cet avenant sont d'une part d'augmenter la participation financière du Département de la somme de 38 340 euros et d'autre part de supprimer, à compter de 2024, le taux directeur de 1,1% qui était appliqué chaque année. Le montant accordé pour l'année 2023 et pour les années 2024 et 2025 est donc dorénavant de 285 000 euros, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2024 et 2025 .

Article 2

L'ensemble des autres dispositions prévues dans la convention susvisée reste inchangé.

Fait à Rennes, en trois exemplaires originaux, le

Les Co-Présidentes du Mouvement français pour le Planning familial 35 association d'Ille-et-Vilaine Le Président du Conseil départtemental d'Ille-et-Vilaine,

Jeanne LE NAOUR, Bleuenn AULNETTE et Nadia
JARHNINE

CSA00075 - CP DU 10/07/2023 - MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 35

Commission permanente

Date du vote : 10-07-2023	Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote					
Objet:	Dossiers de l'édition AED03669 MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 35					
	Nombre de dossiers 1					
Observation:						

CSA00075 - CP DU 10/07/2023 - MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 35

Référence Progos : CSA00075

Nombre de dossier : 1

ENFANCE, FAMILLE - Fonctionnement

IMPUTATION: 65 41 6568.14 0 P113

PROJET:

Nature de la subvention :



MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

2023

Boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny 35000 RENNES

ASO00545 - D3549778 - AED03669

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u>- Mouvement français pour le planning familial	une augmentation de la particpation financière du Département	FON : 243 977 €		€	FORFAITAIRE	38 340,00 €	38 340,00 €	

Source des informations : logiciel Progos Référence d'édition : CommissionSansAvis.xslt édité le : 19/06/23

CSA00075 - CP DU 10/07/2023 - MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL 35

Référence Progos : CSA00075

Nombre de dossier : 1

Total général : 38 340,00 € 38 340,00 €

Source des informations : logiciel Progos

Référence d'édition : CommissionSansAvis.xslt édité le : 19/06/23

Eléments financiers

Commission permanente

du 10/07/2023

N° 48228

Dépense(s)

Réservation CP n°20277

65-41-6568.14-0-P113

Imputation Convention Mouvement Français Planning Familial

Montant crédits inscrits 286 661 € Montant proposé ce jour 38 340 €

TOTAL 38 340 €